



Ville de Saint-Denis-en-Bugey

# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 14 septembre 2023 A 18 H 30

**Présents** : Pascal COLLIGNON, Béatrice RIQUELME, Guy CAGNIN, Marie-Madeleine DIALLO, Jean-Marc FOGOLIN, Valérie CAUWET-DELBARRE, Viviane MAZUE, Claude LABAT, Arnaud BEGOT, Géraldine VOLUET, Yvon BABLON, Florence FERRANHO, Salvador PARINI, Sandrine DELERIS, Henri-Pierre ZITO, Marie-Line GELEOC

**Excusés** :

Véronique MALEYSSON a donné pouvoir à G. VOLUET

**Absents** :

Michaël BRAZ  
Julien RIVAUX

**Secrétaire de séance** : Béatrice RIQUELME

Début de la séance : 18h30

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 2/ Convention avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour le transport à la demande
- 3/ Rapport annuel du SIERA
- 4/ Décisions du Maire

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 3 juillet 2023

Le compte rendu de la séance du 3 juillet 2023 est adopté sans observations.

## 2 / Convention avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour le transport à la demande

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain met en place un service de transport à la demande à compter du 18 septembre 2023. Il rappelle également les arrêts sur notre commune et les destinations possibles sur le secteur d'Ambérieu. Il indique également que des dépliants explicatifs sont à disposition à l'accueil de la Mairie.

Monsieur CAGNIN se pose la question du retour lors de rendez-vous médicaux ou l'heure de sortie est bien souvent aléatoire. Monsieur le maire informe que pour le moment seuls 4 véhicules sont mis à la disposition de ce service. Madame RIQUELME ajoute que le service démarre, ce qui pourrait expliquer ce nombre de véhicule.

La Maire a indiqué qu'il aurait préféré qu'il y ait une extension des services du TAM, malheureusement les discussions n'ont pas abouti.

Le conseil après en avoir délibéré autorise le Maire à signer la convention avec la CCPA.

## 3/ Rapport annuel du SIERA

Monsieur le Maire donne les grands chiffres du rapport établi par le SIERA. Il en ressort que St Denis compte 1149 abonnés. Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 210 Km (hors branchements) sur lesquels le rendement du réseau est de 65 %. Les déperditions d'eau doivent être recherchées et réparées.

Il indique également que le SIERA n'a pas de dette.

Les ressources en eau proviennent de 14 sources ou puits. Pour notre part nous sommes desservis par la source de Fontelune et Vaux. Concernant les travaux, il reste quelques branchements en plomb sur notre commune à changer.

Le conseil prend acte de ce rapport

## 4/ Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe qu'aucune préemption n'a été faite sur les dossiers n° 21-2023 à 32-2023.

Il indique également qu'il a renouvelé 7 concessions au cimetière.

### Questions diverses

Madame DELERIS demande si nous avons des nouvelles de l'arrivée de la fibre. Cette dernière est en cours d'installation. Des conventions sont transmises à certains propriétaires afin d'obtenir l'autorisation de placer la fibre en façade de leur habitation. Certains ont refusé et dans ce cas précis, le SIEA ne finance pas les travaux qui incombent donc à la commune. A ce jour nous avons un devis d'environ 10 000 € pour raccorder un groupe d'habitations suite à un refus.

Les armoires sont installées, les travaux continuent en espérant être raccordé le plus rapidement possible....

La séance est levée à 18h50.

Le Président,

Le Secrétaire